



## Compte rendu CGT de la réunion du Comité Départemental d'Action Sociale (CDAS) du 17 mars 2022

L'ordre du jour de ce comité, organisé en présentiel comprenait l'approbation du procès-verbal du CDAS du 3 décembre 2021, la présentation du compte rendu d'activités des assistants sociaux en 2021 et du budget 2022, une présentation du budget 2021, ainsi qu'un point portant sur la note d'orientations pour l'action sociale.

En avant-propos, le syndicat FO a lu une déclaration liminaire concernant notamment l'actualité en Ukraine, le dégel du point d'indice. En cette journée de grève nationale, les élus du syndicat CGT ont tenu à siéger, tout en étant grévistes. La déclaration liminaire de la CGT interpelle la Présidente au sujet de sa demande de report du CDAS en raison de cette grève.

La Présidente a répondu que la date de ce CDAS était prévue de longue date et que de par la présence des autres syndicats (NDLR y compris ceux appelant à la grève et à la manifestation) elle pouvait être maintenue.

Il est relevé que le représentant de la DRFIP a brillé par son absence pour des raisons plus ou moins discutables (CTL important du 17 mars 2022 à 14 h, dont le report a été refusé pour les mêmes raisons que le CDAS. S'agit-il d'un manque de personnel - à force de supprimer des postes - ou d'un manque d'intérêt pour l'action sociale ?).

### **I – Procès verbal de la réunion du 3 décembre 2021**

Le procès verbal de la réunion du 3 décembre 2021 a été validé.

### **II – Compte rendu d'activités des assistants sociaux pour l'année 2021**

L'année 2021 a été comme l'année 2020, une année difficile du fait des problématiques rencontrées par certains collègues. C'est 186 agents du ministère de l'économie et des finances (MEF) qui ont été vus par les assistants sociaux (145 actifs et 41 retraités). Les problématiques évoquées concernent principalement :

- pour 26 % des questions liées à la santé ;
- pour 25 % des questions liées à la vie professionnelle ;
- pour 22 % des questions budgétaires ;
- pour 15 % des questions sur la vie familiale ;
- pour 8 % des questions sur le logement.

8 personnes du MEF ont été également suivies par la psychologue pour des raisons familiales et professionnelles.

En ce qui concerne les aînés et les retraités, les problématiques soulevées concernent les aides à domicile, la recherche de logement et les questions de santé et bien-être.

Dans ce contexte, les assistants sociaux en collaboration avec la psychologue proposeront en 2022 des réunions qui auront pour sujet « Les aides aux aidants ».

Il était rafraîchissant de voir des gens habités par leur mission.

### **III – Budget CAL au 31 décembre 2021**

Au 31 décembre 2021, un solde de 79,42 € a été non utilisé et restitué au Ministère.

757 enfants (de 0 à 14 ans) ont bénéficié de l'action « Arbre de Noël ». Et 505 cartes cadeaux ont été distribués.

### **IV – Point sur les subventions de restauration**

La déléguée départementale de l'action sociale du Bas-Rhin a tenu à rappeler la méthode de calcul de la subvention de restauration. Cette subvention est attribuée aux agents déjeunant dans des structures de restauration collective.

Le montant de l'harmonisation tarifaire est déterminé sur la base du coût moyen d'un repas calculé par le Bureau des politiques sociales. Un agent ne doit donc pas dépasser 5,81 € (qui correspond à un plat et deux périphériques). C'est une moyenne théorique. Les restaurants inter administration (RIA) de la Préfecture et de la Cité administrative bénéficient d'une subvention de fonctionnement calculé selon le taux de fréquentation de chaque administration dans le restaurant et selon les dépenses du RIA (à savoir ses coûts de fonctionnement).

Les restaurants subventionnés (exemple de La Poste) ont à l'inverse une méthode de calcul de subvention différent.

Un nouveau prestataire est prévu pour le restaurant de La Poste à compter du mois de juillet 2022.

En l'état, une harmonisation des subventions n'est donc pas possible.

En ce qui concerne le Centre des Finances Publiques de Sélestat et suite au signalement durant la réunion du CDAS du 3 décembre 2021, des agents souhaitant bénéficier de titres restaurant toute l'année, le Bureau des politiques sociales a fait une réponse d'attente. Un sondage sera effectué par l'administration auprès des agents afin de déterminer qui est

pour la restauration dans le lycée avoisinant le centre des impôts et ceux qui sont favorables à l'attribution de titres restaurant.

La CGT déplore l'absence de représentant de la DRFIP dans ce comité, représentant qui aurait pu apporter un éclairage dans cette proposition de sondage.

## **V – Présentation de la note d'orientation pour l'action sociale**

La Présidente a commenté la note d'orientation nationale du 9 février 2022 qui décline les orientations pour l'action sociale ministérielle, ainsi que le budget ministériel 2022 et sa déclinaison locale. Elle a rappelé que la réforme a été engagée depuis 2 ans par le Secrétariat général. Cette réforme s'exerce pleinement cette année.

Une réflexion est actuellement engagée en ce qui concerne le réseau de proximité avec un délégué départemental. Un échelon régional organise et pilote l'action sociale.

Le montant des crédits dédié à l'action sociale s'élève à environ 107 millions d'euros (hors dépenses de personnel). Conformément aux mesures prises en CNAS en octobre 2020, une partie des résidences EPAF a été cédée à un prestataire du tourisme social en France, malgré l'opposition de la CGT et des autres organisations syndicales. Seul 5 sites ont été conservés, à savoir Agay, Gérardmer, La Baule, Sanary et Prémaman. L'offre de gîtes à la Réunion et de location à Vendres est toujours disponible.

Les prestations offertes concernent comme l'année 2021, l'aide à la parentalité. Une nouvelle prestation d'aide au logement des étudiants en complément du prêt existant est proposée à compter de 2022.

La présidente indique qu'au niveau local des actions ont été réalisées et ont permis de développer l'offre d'action sociale :

- action de chèques cadeaux pour la rentrée scolaire ;
- sensibilisation lors de réunions sur la thématique « Les aides aux aidants » ;
- travail étroit avec l'organisme « La Ligue contre le cancer ».

## **VI – Point sur le budget 2022**

Le budget local a été augmenté de 2 322 € pour 2022 par rapport à 2021. Il passe ainsi de 57 209 € à 59 531 €.

Par ailleurs, en raison de la crise sanitaire en 2021, les sorties prévues à Coblenz ayant été annulées, un montant exceptionnel de 2 580 euros a été reporté sur le budget 2022. Le budget total 2022 s'élève ainsi à 62 111 €.

Cette augmentation s'expliquerait par le nombre d'enfants qui augmente (de 947 à 980).

Pour le spectacle de Noël 2022, il aura lieu comme l'année précédente au Royal Palace.

Quatre sorties seront également proposées pour les agents actifs :

- une sortie « 1 journée – Famille » ;
- Un voyage en Allemagne en septembre 2022 ;
- Une soirée karting ;
- une sortie au marché de Noël de Heidelberg.

Il est également proposé des actions vers les aînés et les retraités en 2022. Une sortie est ainsi prévue en Allemagne en mai 2022 (ce voyage pourra être proposé aux actifs s'il reste des places) ainsi qu'une sortie au marché de Noël de Heidelberg. Un repas ou moment de convivialité sera proposé aux retraités à l'Orangerie (100 à 120 personnes).

Le programme de la délégation a été diffusé aux aînés et aux retraités.

Concernant l'action sociale, 10 consultations psy, 4 permanences juridiques ainsi que deux conférences Ligue contre le Cancer seront proposées aux agents. L'action rentrée scolaire est aussi reconduite pour l'année 2022 (pour un montant de 531 €). Et les actions de solidarités effectuées en 2021 (par exemple : envoi d'une carte de vœux pour les agents en difficultés) sont reconduites en 2022.

## **VII – Points divers**

La prochaine réunion aura lieu sous la forme d'un groupe de travail le 09/06/2022.

Le prochain comité se tiendra le vendredi 1<sup>er</sup> juillet 2022.

**Nous rappelons aux agents qui rencontrent des difficultés dans leur vie personnelle et/ou sur leur lieu de travail qu'ils n'hésitent pas à contacter un militant CGT, les assistantes sociales ou le médecin de prévention.**

Vos représentants CGT au CDAS : Latifa BELKHADIR (titulaire), Michel LAUGEL (suppléant), Evelyne KIEFFER (experte)

**N'hésitez pas à faire remonter vos difficultés, questions et sollicitations  
par l'intermédiaire de la CGT Finances Publiques 67 :**

**[cgt.drifip67@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:cgt.drifip67@dgfip.finances.gouv.fr)**